



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Ploumagoar

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2026

Date de convocation
6 octobre 2026

Date d'affichage
6 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois d'octobre, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, maire.

Présents : M. ECHEVEST, M. PRIGENT, Mme COCGUEN, M. YAHIA, Mme BOTCAZOU, Mme LOYER, M. BIHEL, Mme LE FOLL, Mme LE COTTON, Mme DRUILLENEC, Mme CHARNEAU, M. NOGE, M. COLLET, M. MONJARET, Mme EUZEN, Mme LE GOUX, M. LAQUERRE.

Pouvoirs : M. LE LAY à M. YAHIA, M. STEPHAN à Mme BOTCAZOU, M. HATTON à Mme DRUILLENEC, Mme GREZARD à M. ECHEVEST, Mme CRENN à Mme CHARNEAU, Mme LOLLIERIC à Mme LE FOLL, M. SAVINIEN à M. COLLET, M. BERTHILLOT à M. BIHEL, Mme LE LIARD à Mme LOYER, M. CHEVALIER à M. LAQUERRE, Mme GUILCHER à Mme LE GOUX.

Absents : M. BATARD

Secrétaire de séance : Mme Le Foll

Délibération n° 2026-100 | Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de la séance (article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales).

En conséquence, il invite le Conseil Municipal à procéder à ces désignations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Mme LE FOLL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Maire,



Yannick ECHEVEST

Le secrétaire de séance,

Mme LE FOLL